 DP WORLD	HSE SENSIBLE	Date Révision 05/05/2021
Version 5 PS-20	PROCEDURE SURVEILLANCE ET MESURE MEDICALE	

1.0 BUT

Le but de cette procédure est de définir les modalités de gestion de la surveillance de la santé de tous les employés de DP World Dakar.

La surveillance de la santé est une alternative au maintien des mesures de contrôle de l'état de santé des employés. Le but de la surveillance de la santé doit donc être considéré comme une méthode pour s'assurer que les mesures de contrôle sont efficaces et de fournir une occasion de renforcer les mesures spécifiques de prévention, de dépistage précoce, de suivi de la maladie et de pratiques de travail sécuritaire.

2.0 DOMAINE D'APPLICATION


Cette procédure s'applique à tous les employés de DP World Dakar qui peuvent être exposés à des risques sanitaires.

3.0 REFERENCES

- Manuel HSE
- ISO 14001 : 2015 Système de Management Environnemental
- ISO 45001 : 2018 Système de Management de la Santé et Sécurité au travail
- Décret 2006-1258 Services Médecine du travail
- HSE OP05 Operational Controls for Health Standard
- Politique HSE DP World Dakar


4.0 DEFINITIONS

Surveillance médicale	Toute activité consistant à mesurer les caractéristiques d'une activité qui peut avoir un impact significatif sur la Santé, la sécurité ou l'environnement.
Risques Biologiques	Les risques biologiques comprennent les micro-organismes, les cultures cellulaires, le prion ou l'endoparasite humain, qu'ils soient ou non génétiquement modifiés, qui peuvent provoquer une infection, une allergie, une toxicité ou sinon créer un danger pour la santé humaine.

 DP WORLD	HSE SENSIBLE	Date Révision 05/05/2021
Version 5 PS-20	PROCEDURE SURVEILLANCE ET MESURE MEDICALE	

Installations et Commodités	Les installations peuvent être des lieux ou des équipements destinés à garantir que les besoins de base de tous les employés sont satisfaits. Les aménagements ou commodités sont des dispositions conçues pour offrir confort et plaisir aux employés et aux autres sur le site.
Fatigue	La fatigue est un état perçu de « lassitude » causé par un effort prolongé ou intensif. La fatigue entraîne des réactions plus lentes, des pertes de mémoire et un manque d'attention.
Aptitude au travail	Processus consistant à garantir qu'un travailleur peut accomplir une tâche ou une activité en toute sécurité sans présenter de risque pour lui-même, ses collègues, l'entreprise ou un tiers.
Tâche Manuelle	Une tâche manuelle consiste à utiliser votre corps pour soulever, tenir, abaisser, pousser, tirer, transporter ou manipuler autrement des objets dans l'environnement de travail. Ces tâches peuvent devenir dangereuses en raison de la taille et du poids des objets, de la force soutenue, de la répétition, d'une mauvaise posture ou santé des travailleurs.
Santé Mentale	L'état d'une personne en ce qui concerne son bien-être psychologique et émotionnel.
Bruit	Le son et l'exposition à des niveaux de bruit élevés peuvent entraîner une perte de la capacité auditive et / ou une sensation permanente de bourdonnement dans les oreilles, appelée acouphène.
Pré-emploi	Avant de travailler chez DP World Dakar ou avant d'accepter un nouveau rôle au sein de DP World Dakar.
Vibration	Le mouvement oscillant d'un objet et l'exposition régulière aux vibrations des outils portatifs ou des équipements vibrants peuvent causer des blessures aux mains et aux bras et peuvent causer des dommages permanents.
Ergonomie du lieu de travail	La pratique de concevoir un lieu de travail, par ex. bureau, véhicule ou poste de travail de manière à minimiser les risques pour la santé des employés et à augmenter la productivité des employés. Une mauvaise ergonomie du lieu de travail entraîne, entre autres, des troubles musculosquelettiques.
Traçabilité :	C'est la capacité à montrer les historiques, les applications et les localisations d'un équipement par le biais des enregistrements

5.0 RESPONSABILITES

 DP WORLD	HSE SENSIBLE	Date Révision 05/05/2021
Version 5 PS-20	PROCEDURE SURVEILLANCE ET MESURE MEDICALE	


Employés	Participer activement à des évaluations de santé tel que requis soit dans le cadre de préplacement des évaluations médicales ou d'examens médicaux réguliers. Ils doivent s'assurer de leur aptitude au travail avant de commencer à travailler.
Représentant (s)HSE	Promouvoir la sensibilisation sur l'importance des évaluations de santé. Supporter le service médical dans la mise en œuvre de programme efficaces pour gérer les risques sanitaires.
Service médical	Mise en place des activités de l'Infirmierie et planification d'un budget adéquat pour leur bonne exécution. S'assurer de la conformité de la gestion de l'Infirmierie aux règles édictées dans cette procédure. Tenir à jour des dossiers sécurisés de tous les contrôles de santé personnels, y compris les résultats médicaux préalables à l'emploi, les identifications des dangers ergonomiques et les évaluations des risques santé. Entretenir l'équipement utilisé pour la surveillance de la santé et / ou les évaluations d'hygiène
HCD	Assurer que les éléments de cette procédure sont correctement planifiés et mis en œuvre.
Manager (s)	Assurer que les éléments de ce programme sont mis en œuvre comme indiqué. Consulter les représentants de la sécurité et / ou d'autres pour aborder les questions de surveillance de la santé.
Directeur Général	Participer à la gestion de ce programme selon les besoins et renforcer son importance avec tous les sites concernés et des personnes, mettre les moyens nécessaires pour son exécution.

6.0 PROCEDURE

La surveillance médicale faite conformément aux exigences réglementaires est composée des actions suivantes :

- ✓ Les visites médicales ;
- ✓ Les activités préventives ;
- ✓ La consultation interne ;
- ✓ La gestion des médicaments.

A. Les visites médicales

 DP WORLD	HSE SENSIBLE	Date Révision 05/05/2021
Version 5 PS-20	PROCEDURE SURVEILLANCE ET MESURE MEDICALE	

1. La visite médicale d'embauche

Tous les salariés de l'entreprise font l'objet d'une visite médicale avant leur recrutement ou au plus tard avant l'expiration de leur période d'essai. Cette visite doit obligatoirement avoir lieu avant l'embauche pour les catégories de personnel à risque (travailleurs exposés, femmes enceintes, handicapés...).

L'examen médical a pour but de déceler toute affection dangereuse pouvant avoir des conséquences sur la santé des travailleurs, de vérifier l'aptitude médicale de chaque agent par rapport au poste de travail auquel l'employeur envisage de l'affecter.

La visite médicale est composée des vérifications suivantes :

- Glycémie à jeun ;
- Tension artérielle ;
- Examen clinique ;
- Radio pulmonaire ;
- Radio cervicale et scanner lombaire spécifique aux travailleurs en hauteur.

A la suite de cette visite d'embauche, une fiche d'aptitude est remise au salarié ainsi qu'à la Direction des Ressources Humaines.

2. Les visites médicales périodiques

Chaque salarié doit passer un examen médical au moins une fois par an conformément à la réglementation en vigueur. Lors de cet examen, le médecin du travail s'assure du maintien de l'aptitude de l'intéressé au poste de travail qu'il occupe.


Cet examen a également pour but de dépister toutes maladies auxquelles le salarié pourrait être atteint. Dans le meilleur des cas, le dépistage doit permettre au médecin du travail de suivre l'évolution des affections qui risqueraient d'entraîner des problèmes pour la santé du salarié (maladie chronique, maladie infectieuse etc....).

La fiche d'aptitude qui est remise au salarié au terme de cette visite tient compte de l'état de santé par rapport au poste de travail occupé et à l'environnement de travail.

Dans certains cas, cet examen peut entraîner des aménagements de poste, des mutations, voire des déclassements ou des licenciements, en cas de maladie prolongée ou d'inaptitude physique du salarié à reprendre son poste de travail.

3. La visite médicale de reprise

La visite médicale de reprise est obligatoire après :

 DP WORLD	HSE SENSIBLE	Date Révision 05/05/2021
Version 5 PS-20	PROCEDURE SURVEILLANCE ET MESURE MEDICALE	

- Une longue absence pour maladie professionnelle ;
- Un congé maternité;
- Une absence d'au moins huit (08) jours pour accident du travail ;
- Une absence de plus de trois (03) semaines pour maladie ou accident non professionnels ;
- En cas d'absences répétées pour raison de santé.

Cette visite doit avoir lieu avant la reprise du travail ou, au plus tard, dans un délai de huit (08) jours suivant la reprise. La visite de reprise a pour objectif d'apprécier l'aptitude de l'intéressé à reprendre son emploi, la nécessité d'une adaptation des conditions de travail.

Si le médecin du travail estime que le salarié est apte à reprendre son travail, l'employeur ne peut pas s'y opposer.

4. La prescription d'examens complémentaires

Le médecin du travail peut prescrire des examens médicaux complémentaires lors de la visite médicale. Ces examens sont nécessaires à la détermination de l'aptitude médicale au poste de travail et au dépistage des affections comportant une contre-indication au poste.

Certains examens complémentaires sont obligatoires. Dans ce cas, c'est le médecin du travail qui est habilité à choisir l'organisme compétent pour ces examens.

5. Les visites médicales spécifiques


Tenant compte de la spécificité de certains postes et activités au sein de l'entreprise, une visite médicale particulière est faite tous les deux (2) ans pour les salariés concernés.

6. La visite médicale d'aptitude travail en hauteur

Les agents DP WORLD Dakar qui exercent un travail en hauteur (conducteurs d'engins RS, RTG, conducteurs portiques, électriciens électromécaniciens, mécaniciens etc.) sont soumis au moins une fois par an à une visite médicale d'aptitude travail en hauteur.

Cette visite porte sur la recherche de contre-indications éventuelles telles que :

- Les troubles ostéoarticulaires,
- Les troubles sensoriels : de la vision et de l'audition,
- Les troubles neurologiques : l'épilepsie, les troubles de l'équilibre, les vertiges, et le déficit moteur,
- Les Troubles cardio-vasculaires : l'hypertension artérielle, la coronaropathie, et l'artériopathie ;
- Les Troubles métaboliques : le diabète non équilibré ;
- La prise de certains médicaments, notamment ceux pouvant altérer la vigilance.

 DP WORLD	HSE SENSIBLE	Date Révision 05/05/2021
Version 5 PS-20	PROCEDURE SURVEILLANCE ET MESURE MEDICALE	

7. Les examens complémentaires

Il s'agit d'examens permettant le dépistage des maladie cardiovasculaires et neurologiques :

- ✓ L'électrocardiogramme ;
- ✓ L'Echographie cardiaque ;
- ✓ Electroencéphalogramme.

8. La visite médicale Ophtalmologique

Cette visite médicale spécifique concerne les conducteurs de camions, de RS, ECH, RTG, MHC et QC.

B. La Prévention

Le volet prévention a un rôle important en entreprise car il permet de réduire la prévalence de certaines maladies au sein de l'entreprise. En effet, l'absentéisme au travail engendré par ces maladies impacte négativement sur la productivité.

1. Surveillance Epidémiologique

L'infirmierie planifie sur la base des données Epidémiologiques nationales des programmes annuels de prévention des maladies endémiques comme le Paludisme, la Grippe...

La surveillance Epidémiologique effectuée par l'infirmierie en relation avec les structures sanitaires nationales permet de contribuer activement à la politique nationale de prévention médicale.

2. Surveillance des postes de travail


Un programme de visites conjointes (infirmierie et représentants HSE) des postes de travail est planifié annuellement en fonction de la réglementation.

Ces visites permettent d'effectuer une évaluation des risques afin d'identifier les problèmes de santé en rapport avec l'ergonomie, les facteurs d'exposition (bruit, éclairage, fatigue, etc...) la charge, le mode, l'environnement de travail et les capacités des travailleurs.

Ceci dans le but de prendre des mesures correctives pour éviter la survenue de maladies professionnelles et offrir ainsi un programme d'assistance aux employés.

3. Contrôles Opérationnels pour la santé

Des contrôles opérationnels sont mis en place afin d'anticiper, reconnaître, évaluer et maîtriser les risques pour la santé.

 DP WORLD	HSE SENSIBLE	Date Révision 05/05/2021
Version 5 PS-20	PROCEDURE SURVEILLANCE ET MESURE MEDICALE	

Lorsque la surveillance est effectuée en interne :

- L'équipement de surveillance doit être certifié pour l'utilisation et étalonné (sonomètre, détecteurs de gaz, luxmètre, anémomètres, thermomètres...);
- La personne effectuant la surveillance doit être compétente et formée à son utilisation.

Les exigences légales locales doivent être appliquées et lorsqu'elles ne sont pas disponibles, des directives issues des normes internationales doivent être recherchées.

3.1 Santé Mentale


Les évaluations des risques santé doivent prendre en compte le risque de fatigue et les effets de la santé mentale et des contrôles réguliers doivent être mis en œuvre, notamment :

- Un processus de consultation des travailleurs concernant la charge de travail, les modèles de travail, l'environnement de travail et les capacités des travailleurs ;
- Un processus de communication des problèmes affectant la main-d'œuvre et permettant aux travailleurs de faire part de leurs préoccupations ;
- L'élaboration d'horaires et de listes de travail pour minimiser les risques associés à la fatigue et au stress, en veillant à ce que :
 - ✓ Il y ait un minimum de 24 heures entre le dernier quart de nuit et le premier quart de jour ;
 - ✓ Des pauses et des périodes de repos sont prévues entre les quarts de travail prévus ;
 - ✓ Des limites sont établies pour les heures maximales hebdomadaires et mensuelles, les heures supplémentaires maximales et le nombre de quarts de nuit continus ;
- La mise en place de systèmes d'enregistrement et de suivi des heures travaillées afin qu'aucune personne ne travaille en dehors des heures autorisées sans approbation. Lorsque des écarts par rapport aux heures définies sont autorisés, une évaluation des risques doit être effectuée pour identifier les mesures permettant de contrôler ou d'atténuer tout effet indésirable sur la santé ou la sécurité dû à la fatigue.
- Mettre à jour les évaluations des risques lorsque les habitudes ou les conditions de travail changent ;
- Offrir un programme d'aide aux employés.

3.2 Aptitude au travail

L'aptitude au travail est déterminée lors des visites médicales de pré-embauche, annuelle, spécifiques ou complémentaires effectuées par le Service médical.

Le service médical doit par ailleurs :

 DP WORLD	HSE SENSIBLE	Date Révision 05/05/2021
Version 5 PS-20	PROCEDURE SURVEILLANCE ET MESURE MEDICALE	

- Utiliser les résultats collectifs et les tendances de la surveillance de la santé pour examiner l'efficacité des contrôles et mettre en œuvre des contrôles supplémentaires si nécessaire
- Conserver les dossiers de surveillance de la santé et tout conseil donné aux employés conformément aux exigences législatives
- Communiquer aux travailleurs l'obligation d'informer leur superviseur lorsqu'ils prennent connaissance d'une maladie / condition médicale qui pourrait nuire à leur aptitude au travail
- Prendre en compte les travailleurs qui jeûnent dans les évaluations des risques et mettre en œuvre des contrôles appropriés, notamment en modifiant les quarts de travail / listes et en offrant des horaires de travail flexibles et / ou des pauses supplémentaires.


3.3 Bruit et Vibration

DP World Dakar à travers son département QHSSE se doit :

- D'entreprendre et documenter des mesures sur le bruit et les vibrations en fonction des niveaux de risque et / ou lorsque l'équipement et les processus changent pour identifier :
 - ✓ Les dangers liés au bruit et aux vibrations (par exemple, équipement mobile, outils portatifs, machines et effets cumulatifs de plusieurs équipements fonctionnant consécutivement) ;
 - ✓ Les travailleurs exposés à ces dangers ;
 - ✓ La durée et fréquence de l'exposition.
- Identifier et mettre en œuvre des mesures conformément à la hiérarchie des contrôles pour éliminer ou réduire l'exposition aux bruit et aux vibrations tels que les procédures de travail alternatives, l'équipement alternatif, les contrôles techniques, la limitation de la durée d'exposition et les horaires de travail appropriés avec des pauses, la conception et la signalisation du lieu de travail, l'équipement de protection individuelle (EPI) et des informations sur l'utilisation appropriée des vibrations Machines ;
- S'assurer que les limites légales et / ou les normes internationales d'exposition au bruit et aux Vibrations ne sont pas dépassées et que les EPI appropriés sont portés ;
- S'assurer que l'équipement identifié comme produisant du bruit et des vibrations est entretenu grâce à un calendrier planifié d'entretien et de maintenance ;
- Entretien des équipements de contrôle du bruit et des vibrations et de protection auditive ;
- Examiner l'exposition potentielle au bruit et aux vibrations lors de la sélection de nouveaux équipements.

3.4 Tâche manuelle

Une évaluation des risques des activités manuelles est effectuée au moins une fois par an ou alors en cas de changement et doit prendre en compte :

 DP WORLD	HSE SENSIBLE	Date Révision 05/05/2021
Version 5 PS-20	PROCEDURE SURVEILLANCE ET MESURE MEDICALE	

- ✓ La tâche spécifique et les dangers associés ;
- ✓ Les capacités de l'individu effectuant la tâche ;
- ✓ La nature de la charge, la fréquence et la durée de la tâche ;
- ✓ Les Conditions environnementales ;
- ✓ Les Contrôles pour réduire la probabilité de blessures musculosquelettiques ;

DP World Dakar doit s'assurer que les employés exécutant des tâches manuelles sont formés et jugés aptes à la tâche.

Il doit également identifier et mettre en œuvre des aides mécaniques pour éliminer l'exposition des travailleurs et fournir une formation et une sensibilisation aux employés sur l'accomplissement sécuritaire des tâches manuelles.

3.5 Environnement Extrême


DP World Dakar doit veiller à ce que les évaluations des risques incluent les risques d'environnements chauds et / ou froids sur les activités de travail et mettent en œuvre des contrôles, notamment :

- Fournir du chauffage / refroidissement local lorsque cela est possible et maintenir les zones de travail intérieures à une température raisonnable ;
- Planifier des pauses régulières dans des zones loin de la chaleur / du froid et donner accès à des rafraîchissements chauds et / ou froids ;
- Surveillance de la température, de l'humidité et de la réponse physique des travailleurs aux conditions environnementales ;
- Permettre aux travailleurs de s'acclimater aux conditions chaudes et froides sur une période de temps et assurer une rotation des travailleurs ;
- Fournir des EPI pour se protéger contre les conditions chaudes et / ou froides lorsque l'environnement de travail ne peut pas être contrôlé par d'autres moyens.

3.6 Risques Biologiques

Afin de prévenir des risques biologiques, le service médical et le QHSSE doivent :

- Identifier et évaluer le potentiel des travailleurs à entrer en contact avec des risques biologiques et des maladies transmissibles et mettre en œuvre un programme pour éliminer ou contrôler le risque ;
- Examiner et suivre l'état de santé des travailleurs concernés ;
- Atténuer le risque d'infection et de transmission par une éducation continue et une formation de tous les acteurs,
- Mettre en place un programme de vaccination du personnel contre la grippe et/ou toute maladie, ciblée par les programmes annuels de prévention des maladies endémiques ;

 DP WORLD	HSE SENSIBLE	Date Révision 05/05/2021
Version 5 PS-20	PROCEDURE SURVEILLANCE ET MESURE MEDICALE	

- Fournir des conteneurs/réceptacles d'élimination des objets tranchants et éliminer tous les déchets contaminés en toute sécurité ;
- Organiser des contrôles réguliers de la qualité de l'eau de ville (robinet) afin de maîtriser les risques éventuels de contamination ;
- Contrôler régulièrement la présence de ravageurs (rongeurs, les insectes...) sur le lieu de travail et au besoin organiser des campagnes de désinfection, désinsectisation, dératisation... ;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des maladies transmissibles.

3.7 Risques Chimiques

Le département QHSSE doit :

- Identifier tous les produits chimiques utilisés et obtenir et conserver les fiches de données de sécurité à jour ;
- Entreprendre une évaluation documentée des risques pour la santé pour chaque substance ;
- Mettre en œuvre et surveiller les contrôles pour prévenir ou minimiser l'exposition aux produits chimiques ;
- Planifier et mettre en œuvre des mesures en cas d'urgence, par ex. incendie, déversement, etc. (**PS -11 Procédure de gestion des situations d'urgence**).


Pour l'exposition à des produits chimiques qui ne peuvent pas être contrôlés, un plan de gestion de l'exposition doit être mis en œuvre et une surveillance doit être entreprise.

3.8 Alcool et Drogue

DP World Dakar a établi une politique de zéro tolérance aux drogues illicites et / ou à la consommation d'alcool dans le terminal. Une procédure est mise en œuvre dans ce sens (**Procédure abus d'alcool et de substance illicites**) et inclut :

- Le dépistage des employés qui présentent des signes des effets possibles des drogues illicites et/ou de l'alcool (une consultation et une communication doit être faite au préalable) ;
- Le dépistage à la suite d'un accident anormal sur le lieu du travail ;
- La possibilité aux travailleurs de signaler les personnes présentant des signes des effets possibles des drogues illicites et de l'alcool ;
- La formation et les informations nécessaires sur les drogues illicites, la consommation abusive d'alcool et la dépendance et communiquer sur la manière d'obtenir un soutien ;
- La mise en œuvre de procédures disciplinaires pour les personnes qui sont déclarées positif aux tests de dépistage de drogues et d'alcool ;
- La responsabilité pour tout travailleur d'informer son superviseur s'il est tenu de prendre des médicaments sur ordonnance qui pourraient nuire à sa capacité de travailler en toute sécurité.

3.9 Gestion des Femmes Enceintes

 DP WORLD	HSE SENSIBLE	Date Révision 05/05/2021
Version 5 PS-20	PROCEDURE SURVEILLANCE ET MESURE MEDICALE	

Le service médical en collaboration avec le département QHSSE doit :

- Effectuer des évaluations des risques pour les femmes enceintes afin d'identifier les risques supplémentaires dans les tâches normales de l'employée et introduire les changements nécessaires pour réduire le risque, notamment :
 - ✓ Les considérations ergonomiques et modalités de travail flexibles ;
 - ✓ Éviter les tâches de manipulation manuelle ;
 - ✓ Éviter les activités où l'employée entrerait en contact avec des agents chimiques ou biologiques ou des équipements émettant des radiations ;
 - ✓ Fournir des aires de repos privées pour les nouvelles mères et les femmes enceintes. (Pensez à fournir un réfrigérateur et un micro-ondes, fournir des poubelles sanitaires pour les produits d'hygiène des femmes)

C. La Consultation interne

La consultations interne concerne les agents de DP World Dakar (permanents et intérimaires), les prestataires, stagiaires et journaliers.

Dès que le patient se présente à l'Infirmierie, il est :

- ✓ Accueilli et interrogé ;
- ✓ Ses constantes sont prises (température, tension artérielle, poids etc.) ;
- ✓ Son dossier médical mis à jour puis transmis au médecin d'entreprise ;

Le médecin :

- ✓ Interroge et examine le patient ;
- ✓ Prescrit au besoin une ordonnance, donne des conseils et /ou oriente le patient vers un spécialiste.


D. Gestion des médicaments

Les médicaments de l'infirmierie sont réceptionnés par l'infirmier superviseur qui :

- Stocke les médicaments dans les emplacements dédiés respectant les conditions de conservation ;
- Met à jour le fichier de gestion des médicaments.

En cas de sortie de médicaments, l'infirmier :

- Renseigne le fichier après examen du patient ou à la réception de l'ordonnance provenant du médecin d'entreprise ;
- Passe une demande d'approvisionnement en cas d'insuffisance du stock de médicaments.

 DP WORLD	HSE SENSIBLE	Date Révision 05/05/2021
Version 5 PS-20	PROCEDURE SURVEILLANCE ET MESURE MEDICALE	

E. Gestion des cas de troubles psychiatriques


Lorsqu'un agent présente des troubles psychiatriques sur son lieu de travail, l'infirmier lui délivre les soins appropriés avant de l'orienter vers un psychiatre pour un suivi adapté.

A la suite de son traitement, le psychiatre traitant reste le seul médecin habilité à délivrer un certificat médical de guérison à l'agent. Ce qui lui permettrait de reprendre son poste de travail. Au-delà de cette reprise à son poste de travail, le personnel médical de l'entreprise réservera un suivi particulier à cet agent, au vu de la sensibilité de la pathologie par rapport aux risques de sécurité au sein de l'entreprise.

F. Formation et Sensibilisation

Des informations sur la fatigue et la santé mentale doivent être fournies aux travailleurs. Les travailleurs identifiés à risque de souffrir de fatigue ou de stress doivent être informés :

- ✓ Des causes de la fatigue et de la mauvaise santé mentale ;
- ✓ Des Risques associés à la fatigue et à une mauvaise santé mentale ;
- ✓ Comment identifier et gérer les problèmes de santé mentale et la fatigue.

 DP WORLD	HSE SENSIBLE	Date Révision 05/05/2021
Version 5 PS-20	PROCEDURE SURVEILLANCE ET MESURE MEDICALE	

7.0 DETAILS DU DOCUMENT

INFORMATION SUR LE DOCUMENT		
SURVEILLANCE ET MESURE MEDICALE	Date	Signature
Préparé par : Clinic Coordinator and QHSE Coordinator		
Vérifié par : HRD and HSSE Manager		
Approuvé par : CEO		

REVISIONS		
Versions	Date	Amendements
# 3	21/02/2019	Gestion des cas de troubles psychiatriques
# 4	11/01/2016	Surveillance des postes de Travail ; Formation et Sensibilisation

FORMULAIRES	
No. Form	Nom Form
FS-20-01	Formulaire Inspections sur Postes de Travail